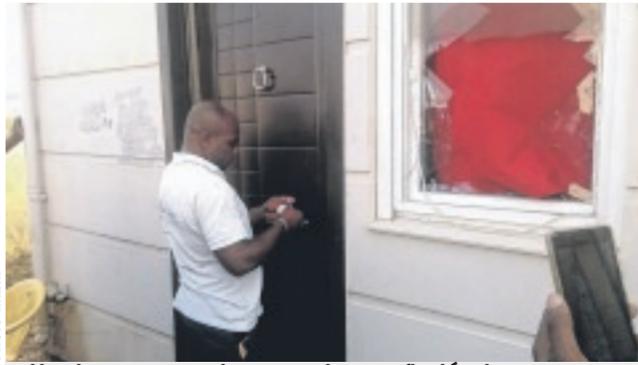


4 Économie

**Occupation anarchique des cités d'Angondjè et Bikélé
Plus de 500 logements sociaux vandalisés**



Un des occupants ouvrant avec fierté et assurance son logement, obtenu, selon lui, moyennant une somme dérisoire de 50 mille francs.



Celui-ci, qui a profité pour se faire la malle a été rattrapé par les forces de l'ordre



Les directeurs généraux du Logement (en noir) et de la SNLS (milieu) se sont rendus sur les sites pour procéder à l'identification des occupants illégaux.

MSM
Libreville

Il s'agirait, selon la SNLS, en grande majorité de hauts cadres de l'administration publique, des gradés de l'armée, de la garde républicaine (GR) et de la police qui se seraient rendus coupables de ces actes inciviques perpétrés dans la journée du 1er juillet. D'autant plus que tous ces logements avaient déjà été attribués, au terme d'un tirage au sort, aux plus démunis.

PLUS de 450 logements sociaux d'Angondjè et environ une centaine sur le site de Bikélé ont été vandalisés

et occupés illégalement dans la journée du vendredi dernier. Sitôt informés, le ministère de l'Urbanisme et du Logement et son entité sous tutelle, la Société nationale des logements sociaux (SNLS), ont fait une descente, le jour même, sur les lieux pour mesurer les dégâts consécutifs à ces actes de vandalisme. Selon le directeur général de SNLS, Paul Mapessy, ce sont les 452 logements de la parcelle 1 qui ont été pris pour cible, ainsi que les logements de Bikélé financés directement par les futures acquéreurs, notamment des entreprises de la place. "Des centaines de personnes se sont

introduites par effraction en cassant les vitres et en changeant les serrures des portes au prétexte d'avoir monnayé de l'argent auprès d'une dame qui affirme avoir reçu des instructions de la présidence de la République après le passage du chef de l'Etat devant les deux chambres du Parlement. Certains ont même accaparés 2 voire 3 maisons", indique, dépité, le directeur général de la SNLS. Si les vandales n'ont pas été clairement identifiés, il s'agirait, selon la SNLS, en grande majorité de hauts cadres de l'administration publique, des gradés de l'armée, de la garde républicaine (GR) et de la police qui se seraient rendus coupables

de ces actes inciviques. D'autant plus que selon le directeur général de la SNLS, tous ces logements avaient déjà été attribués, au terme d'un tirage au sort. Le ministère de l'Urbanisme et du Logement a annoncé que des poursuites judiciaires seront engagées afin de démasquer les auteurs de ces actes d'incivisme qui comme pour braver l'autorité de l'Etat, ont décidé, pour certains, de ne pas évacuer les lieux. Un comité de crise a déjà été mis en place. D'après M. Paul Mapessy, ce n'est pas le premier acte de vandalisme signalé sur le site d'Angondjè. En mai dernier, des individus s'étaient déjà introduits dans ces logements

sociaux encore inachevés. "Après une garde à vue, ces personnes avaient été déférées au tribunal de Libreville, puis jugées. Mais elles ont été finalement relaxées au motif que la SNLS n'avait pas organisé des meilleures conditions de sécurisation de site. Ces personnes n'ayant pas été punies, elle se sont donc senties pousser des ailes et ont amplifié le mouvement", déplore Paul Mapessy. Ainsi face à ces actes répétés, le directeur général de la SNLS exhorte le gouvernement à faire preuve, cette fois-ci, de fermeté, en évacuant dans un premier temps, ces personnes, et en les traduisant devant les tribunaux.

Petit angle

MSM
Libreville/Gabon

L'INTRUSION frauduleuse dans les logements sociaux d'Angondjè et de Bikélé de hauts cadres de l'administration, des forces de police et de défense est un acte moralement impardonna- ble en ce sens qu'elle légitime, une nouvelle fois, la loi du plus fort. Car rien ne peut justifier, qu'un individu a for- tiori un officier supérieur des Forces de sécu- rité et de défense accapare, en utilisant des méthodes de gangster, une habitation déjà at-

tribué à un autre compatriote notamment de la tranche des Gabonais économiquement faible. Poussant la défiance et l'arrogance en jurant d'y élire désormais domicile, au mépris des injon- ctions des autorités chargées de la gestion de ces logements. Cet incivisme brutal qui s'apparente à l'anar- chie, laisse tout de même songeur. Surtout quand elle est l'œuvre d'individus dont la mis- sion est de faire régner l'ordre, la discipline et l'équité. Devant des faits aussi graves et inac- ceptables dans un pays de droit, il incombe aux pouvoirs publics de prendre leurs responsabi- lités et de rétablir, dans les délais, l'autorité de l'Etat bafouée par un groupuscule qui croit à

tord à la force des muscles. Afin de permettre aux principaux acquéreurs de rentrer dans leurs droits. C'est une question d'équité, de jus- tice et d'égalité des chances telle prônée par le chef de l'Etat. Si, on en arrive là, c'est tout simplement parce que ce dossier a été mal géré et par la tutelle et par la Société nationale des logements sociaux (SNLS). Car, ils sont les principaux responsables de ce désordre sans pareil dans notre pays. En effet, après les premières tentatives d'occu- pation sauvage en mai dernier, ils auraient dû prendre toutes les mesures nécessaires afin de sécuriser les lieux. Un reproche que leur avait notamment signifié le tribunal de Libreville,

contrainte devant ce laxisme, de relaxer les pre- miers squatters. A cela, la gestion quelconque de ce dossier par la SEEG dans les raccordements en eau et élec- tricité, a laissé ces habitations « sans vie » du- rant des mois, à la merci de ces vandales d'un autre genre. Aujourd'hui, ce désordre interpelle les squat- ters qui doivent comprendre que notre pays ne saurait accepter de telles dérives et également les responsables de la tutelle et de la SNLS sur leurs obligations afin d'éviter à l'avenir que ce genre de situations susceptible de dégénérer en affrontements inutiles ne se répète.

Accusés, levez-vous !

Le fait économique marquant de la semaine

Le complexe agro-industriel du Gabon entre en production

Willy NDONG
Libreville/Gabon

Le ministre en charge de l'In- dustrie, Martial-Rufin Moussa- vou, est allé, jeudi dernier, apprécier la concrétisation de ce projet par le groupe Foberd, et qui se veut conforme à la Stratégie na- tionale d'industrialisation éla- borée par le gouvernement. Lequel a déjà généré 350 emplois directs.

L'INDUSTRIE gabonaise vient de s'agrandir avec la

concrétisation, par le groupe Foberd, d'un nouveau com- plexe agro-industriel à Owendo. Le ministre en charge de l'Industrie, Martial- Rufin Moussavou, est allé, jeudi dernier, visiter cette structure qui est entrée en production depuis avril 2016. Une visite guidée des lieux qui lui a non seulement permis d'apprécier le niveau d'invest- tissement réalisé par le groupe Foberd, mais égale- ment de se faire une idée exacte des produits qui sor- tent de ce complexe composé de deux unités. La première est dédiée à la fa-

brication de farine boulan- gère, de son remoulage (ali- ment pour bétail). D'une capacité de production jour- nalière de 300 tonnes, elle pourrait, à terme, produire des pâtes alimentaires et ainsi, selon le directeur gé- néral de Foberd Gabon, Mesmin Sigha, approvisionner tout le marché domestique. Au même titre que la farine bou- langère qui sert notamment à faire du pain. Quant à la deuxième usine ap- pelée Sofavin, elle est consa- crée essentiellement et exclusivement à la fabrication et à la fermentation locale de

vin rouge en carton (Vinosol, Barón de Madrid, Casanova, Castillo del Río) et d'autres boissons fortement alcoolis- sées (du pastis et du gin bap- tisé Bravo). Sofavin dispose d'une ca- pacité de production comprise entre 6 000 et 12 000 bou- teilles (en litre) au quotidien. Ce nouveau complexe agro- industriel est un véritable soutien à la Stratégie nationale d'industrialisation (SNI) élaborée par le gouverne- ment, dans le cadre du pilier Gabon industriel du Plan stra- tégique Gabon émergent, le- quel vise le renforcement du



Une façade du complexe Agro-industriel du Gabon.

tissu industriel de notre pays. Pour le ministre Martial-Rufin Moussavou, "c'est ce type d'investisseurs dont nous avons besoin pour accompagner le Gabon dans sa quête vers la di- versification de son économie. Mais qui lui permettent aussi

de réduire son niveau d'impor- tation. Dans ce sens justement, l'attente des consommateurs est que le nouveau complexe contribue à baisser les coûts sur le marché national de tous ses produits ».

CHANGEMENTS
COURS INDICATIFS DES DEVISES EN DATE DU 30/06/2016

Union Gabonaise de Banque
SiteWeb : <http://www.ugb-banque.com>

DEV	FIXING			VENTE BILLETS (sans frais)	
	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	DEV	CFA
XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxxx	1 EUR	655,957
USD	1,1102	1USD =	590,846	1 USD	627,050
CAD	1,4384	1CAD =	456,032	1 CAD	480,013
JPY	114,0500	1JPY =	5,751	100 JPY	598,085
GBP	0,8263	1GBP =	793,656	1 GBP	827,766
CHF	1,0867	1CHF =	603,623	100 CHF	63 203,16
ZAR	16,4461	1ZAR =	39,885	100 ZAR	4 147,58
MAD	10,8700	1MAD =	60,346	MAD	62,75
CNY	7,3755	1CNY =	88,937	1CNY	91,61

INDICES BOURSISERS		
	en date du	
CAC 40	30/06/2016	4 203,48
DOW JONES	30/06/2016	17 694,68
BRENT (IPE) US Dollars/Baril		
30 Juin 2016: 49,76		